

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

*Date de la
convocation :*
31 janvier 2024

**12. Tarification
Résidence du Parc**

Nombre de membres

- › En exercice 14
- › Présents 10
- › Votants 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre le treize février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD et PANDREAU.

Messieurs ALBOUY, BUJOC, DE BATTISTA, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Madame PASQUIER,

Absents : Mesdames LE DILY et RIBIER et Monsieur ARNAUD.

Madame FAURE-FONTENAY est nommée secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

XII. TARIFICATION RESIDENCE DU PARC

Considérant qu'il convient de fixer un tarif pour un forfait ménage pour l'état des lieux de sortie,

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité des votants le tarif suivant :

- Forfait ménage état des lieux de sortie : 50€

Le Président du C.C.A.S.
Jean-Luc ALBOUY